



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 4 octobre 2021.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants : a) Acceptation d'une soumission – Environnement CA

RÉSOLUTION CM2021-200

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - A) *Séance ordinaire du 7 septembre 2021*
 - B) *Séance extraordinaire du 20 septembre 2021*
4. Correspondances :
 - A) *Lettre de la Fabrique de Sainte-Monique*
 - B) *Lettre du directeur de l'état civil du Québec*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de septembre 2021
7. Dépôt des états comparatifs des dépenses et des revenus 2021
8. Dépôt – rapport annuel bibliothèque de Sainte-Monique
9. Approbation des états-financiers 2020 – Office Municipal d'Habitation
10. Acceptation du budget de la Régie incendie 2022
11. Acceptation du budget de la Régie du parc industriel Nord 2022
12. Autorisation - Dépôt programme de mise en valeur des chemins de villégiature
13. Adjudication d'une soumission – déneigement
14. Acceptation d'une soumission – éclairage
15. Demande d'aide financière - Centraide
16. Protocole d'entente - Fondation de l'hôtel Dieu d'Alma
17. Modification de date séance ordinaire du conseil de novembre
18. Demande d'aide financière – Club de l'Âge d'or
19. Demande – Programme de mises aux normes des installations septiques
20. Demande d'appui – Mme Sylvie Lavoie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

21. Demande de dérogation mineure :
 - A) 191, rue Melançon
 - B) 30, Chemin du Ruisseau Jaune
22. Divers :
 - A) Acceptation d'une soumission – Environnement CA
 - B) _____
23. Période des questions
24. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

a) *Séance ordinaire du 7 septembre*

RÉSOLUTION CM2021-201

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

b) *Séance extraordinaire du 20 septembre 2021*

RÉSOLUTION CM2021-202

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2021.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de La Fabrique de Sainte-Monique remerciant la Municipalité pour l'aide financière consentie pour le remboursement des taxes municipales.
- b) Une lettre du directeur de l'état civil du Québec visant à informer les municipalités de la période de renouvellement des commissaires à l'assermentation et que celle-ci pourrait être impactée par la période électorale municipale.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

Monsieur Bernard Girard propose qu'une motion de félicitation soit adressée à M. Sébastien Bouchard pour sa nomination récente au poste de capitaine à la prévention à la Régie incendie du Secteur Nord.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2021-203

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	110 519.93 \$
Comptes déjà payés	20 410.40 \$
TOTAL	130 930,33 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES DÉPENSES ET DES REVENUS 2021

RÉSOLUTION CM2021-204

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt des états financiers comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021. L'ensemble des membres présents du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du document.

8- DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DE BIBLIOTHÈQUES DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2021-205

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, du rapport annuel de la Bibliothèque de Sainte-Monique transmis par le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'ensemble des membres présents du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du document.

9- APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

RÉSOLUTION CM2021-206

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les états financiers de l'Office Municipale d'Habitation 2020.

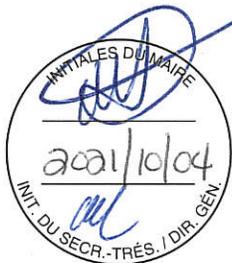
10- ACCEPTATION DU BUDGET DE RÉGIE INCENDIE 2022

RÉSOLUTION CM2021-207

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2022 reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2022 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 55 362 \$ tel que présenté;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2022 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord au montant 394 599 \$

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant 55 362 \$.

11- ACCEPTATION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL NORD 2022

RÉSOLUTION CM2021-208

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2022 reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2022 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 7 200 \$ tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2022 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord au montant 42 353 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 7 200 \$.

12- AUTORISATION – DÉPÔT AU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHEMINS DE VILLÉGIATURE OU D'ACCÈS À DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES RÉVISÉES

RÉSOLUTION CM2021-209

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean Est a rendu disponible pour les municipalités une aide financière dans le cadre du Programme de réfection des chemins de villégiature ou d'accès à des équipements récréotouristiques sur les terres publiques intramunicipales révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire déposer une demande d'aide financière pour des travaux à réaliser dans le rang 8 dans le cadre dudit programme;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres que le conseil de la municipalité :

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection des chemins de villégiature ou d'accès à des équipements récréotouristiques sur les terres publiques intramunicipales révisées;
- S'engage à assumer sa part des coûts admissibles et les dépassements de coût s'il y a lieu;
- S'engage à entretenir le chemin en bon état par des travaux cycliques de nivelages et de rechargements granulaires selon les besoins.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

13- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2021-210

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a publié un appel d'offres public sur le SEAO pour l'entretien hivernal des chemins municipaux pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 incluant une option de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Terrassement Belleau	526 752 \$
Excavation Ouellet	555 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis représentent le montant total des trois années incluant les taxes applicables,

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes aux exigences du devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, et appuyé par M. Jacques Vachon résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Terrassement Belleau pour un montant de 526 752 \$ taxes incluses.

14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ÉCLAIRAGE DES ENSEIGNES D'ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION CM2021-211

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de Boily Électrique pour l'installation d'éclairage pour les deux enseignes d'entrées de la municipalité au montant de 5 578.20 \$ plus les taxes applicables.

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRAIDE

RÉSOLUTION CM2021-212

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une contribution financière de 600 \$ pour l'organisme Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean.

16- PROTOCOLE D'ENTENTE – SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION CM2021-213

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma a déposé une demande d'aide financière à la municipalité 7 500 \$ à raison d'un montant de 1 500 \$ par années sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma contribue au maintien et au développement de la qualité des services de santé et des services sociaux par l'acquisition d'instruments spécialisés et d'équipements à la fine pointe de la technologie pour l'hôpital d'Alma et les CLSC et CHSLD du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une contribution financière de 7 500 \$ à raison d'un paiement annuel de 1 500 \$ par années sur une période de 5 ans.

Il est également résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le protocole d'entente avec la Fondation de l'Hôtel-Dieu visant à rendre effective la présente résolution.

17- MODIFICATION DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE

RÉSOLUTION CM2021-214

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de modifier au 1^{er} novembre la date la séance ordinaire du mois de novembre. Elle était préalablement prévue le 15 novembre.

18- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR

RÉSOLUTION CM2021-215

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 a des impacts économiques importants sur les activités des organisations communautaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or de Sainte-Monique a subi des pertes importantes de revenus suite à l'annulation complète de l'ensemble de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi d'une aide financière de 6 000 \$ au Club de l'âge d'or de Sainte-Monique.

19- DEMANDE – PROGRAMME ÉCO-PRÊT

RÉSOLUTION CM2021-216

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a adopté un programme d'aide financière visant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière en lien avec le *Programme de mises aux normes des installations septiques* par Mme Mireilla Fortin du 780 6^{ième} Rang Est;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été jugée admissible à une aide financière conformément aux conditions du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande d'aide financière sous la forme d'une avance de fonds remboursables provenant du *Programme de mise aux normes des installations septiques* de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est en outre résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à prendre les dispositions nécessaires afin de rendre effective la présente résolution.

20- DEMANDE D'APPUI – MME SYLVIE LAVOIE

RÉSOLUTION CM2021-217

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Sylvie Lavoie concernant une demande visant l'acquisition d'une partie du lot 3 548 774 afin de pouvoir agrandir le lot 3 548 782 lui appartenant et le rendre contigu au cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est limitée à l'intérieur de son périmètre urbain concernant des emplacements possibles pour construction dû à la présence de milieux humides et autres contraintes;

CONSIDÉRANT QU'il y a ailleurs sur le territoire de la Municipalité, à l'extérieur de la zone agricole et à l'intérieur du périmètre urbain, des espaces disponibles pour la construction de résidence, mais qui ne sont pas situés en secteur de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE selon l'inventaire des terres du Canada, les terrains sont classés 3 et 5 et présentent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces. De plus, les terrains sont de sous-classes F (basse fertilité) et W (surabondance d'eau), restreignant d'autant plus le potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE le partage des propriétés, tel que souhaité, favorisera la mise en valeur de chacun des immeubles résultants, puisque l'actuelle indivision freine les investissements que souhaitent réaliser la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'aura pas pour effet de mettre en péril aucune activité agricole existante ou n'empêchera ou ne mettra un frein à l'utilisation agricole des lots voisins;

CONSIDÉRANT QUE tous les aspects de la demande sont conformes aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cela ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du comité consultatif a jugé bon de recommander au conseil municipal de Sainte-Monique d'appuyer la demande;

POUR CE MOTIF, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la demande de Mme Sylvie Lavoie visant l'aliénation d'une partie du lot 3 548 774 en vue d'en faire l'acquisition.

21- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

a) 191, rue Melançon

RÉSOLUTION CM2021-218

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Robin Morel, pour la propriété située au 191, rue Melançon;

CONSIDÉRANT QUE la demande aurait pour effet d'autoriser :

- Une gloriette existante implantée à 1,61 mètre du bâtiment principal alors que le Règlement de zonage 265-05 exige une marge de 2 mètres;
- Un garage à une distance de 0,36 et 0,57 mètre de la marge latéral alors que le Règlement de zonage 265-05 exige une marge de 0,6 mètre;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de dispositions du Règlement de zonage 265-05 admissibles à une dérogation mineure conformément au Règlement 261-04 relatif aux dérogations mineures (art. 3.1.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les documents exigés pour l'étude de la demande ont été fournis par le demandeur;

CONSIDÉRANT QU'à l'analyse de la demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 septembre 2021, il a été, entre autres, constaté que les bâtiments ont fait l'objet d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des domaines d'application basés sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), il est constaté :

- 1- Que l'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- 2- Que l'accord de la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- 3- Qu'il s'agit d'une disposition autre que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- 4- Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié en date du 16 septembre 2021 au bureau de la Municipalité et sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé positivement la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Robin Morel.

b) Dérogation mineure – 30, Chemin du Ruisseau Jaune

RÉSOLUTION CM2021-219

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Jean-Francois Simard, pour la propriété située au 30, Chemin du Ruisseau Jaune;

CONSIDÉRANT QUE la demande aurait pour effet d'autoriser un agrandissement du bâtiment principal implanté à 2,94 mètres et 3,03 mètres de la marge latérale alors que le Règlement de zonage 338-17 exige une marge latérale de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié en date du 16 septembre 2021 au bureau de la Municipalité et sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé négativement la demande de dérogation mineure en raison des préjudices qui seraient vécus par les voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de consulter les voisins immédiats au 30, Chemin du Ruisseau Jaune afin de valider l'aspect préjudiciable de la demande de dérogation mineure avant de rendre une décision finale.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

22- DIVERS :

a) *Acceptation d'une soumission – environnement CA*

RÉSOLUTION CM2021-220

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission d'environnement CA pour une étude de validation théorique et validation terrain dans le cadre du remplacement de deux ponceaux sur le Chemin des Eaux-Mortes au montant de 4 590 \$.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des citoyens.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2021-221

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 21h 20


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire
trésorier